

INTÉRESSÉMENT SNCF RÉSEAU

31 MARS 2016

QUAND LA CFDT
S'ENGAGE, LES AVANCÉES
SONT VISIBLES

**PLUS DE 450 €
VERSÉS AU MOIS DE MAI
2016**



INTÉRESSEMENT SNCF RÉSEAU

En signant l'accord d'intéressement en juin 2015, la **CFDT** permet à tous les cheminots de l'EPIC Réseau présents tout au long de l'année 2015 de percevoir 449,35 € brut au mois de mai 2016 pour leur contribution au titre de l'année 2015 (+ abondement éventuel de 30 %).

N'en déplaise à ceux qui ont refusé de cautionner par leur signature ce droit pour les cheminots, c'est bel et bien un joli coup de pouce au pouvoir d'achat que vont recevoir les salariés concernés.

Il faut noter l'excellent résultat obtenu par les cheminots de l'EPIC Réseau qui ont atteint pratiquement 100 % des objectifs fixés avec la notion de Surperformance sur 2 critères que sont la Marge Opérationnelle et Allure, soit une enve-

loppe budgétaire à redistribuer de 12,7 millions bruts.

NOUVEAUTÉ

Depuis 2015, la loi Macron permet à chaque salarié éligible au dispositif d'intéressement de choisir entre 2 options avec droit de rétractation :

→ **Option 1** : versement direct sur le salaire à la demande expresse du salarié (fiscalisé).

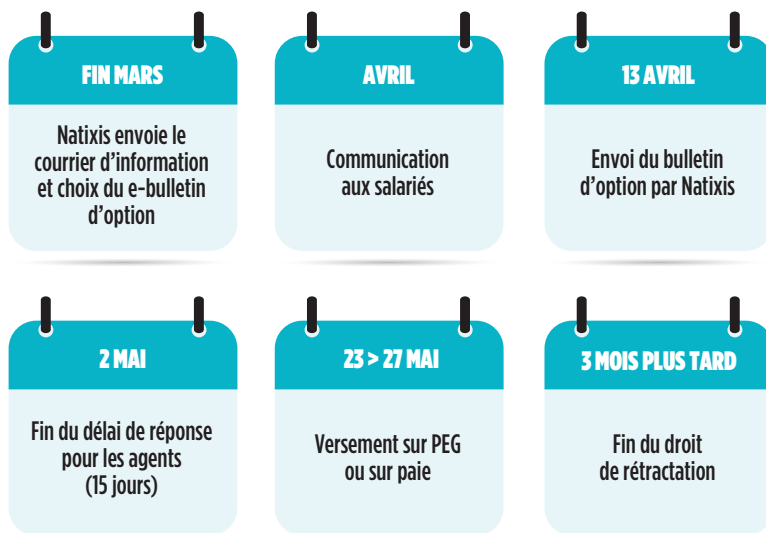
→ **Option 2** : versement automatique et par défaut sur le Plan d'Épargne Groupe PEG (défiscalisé et avec abondement). ●●



+ 134 €

supplémentaires que percevront les salariés au titre de l'abondement si les cheminots placent leurs primes d'intéressement sur le Plan d'Épargne Groupe dans le cadre d'un fond socialement responsable.

LE CALENDRIER :



→ MIEUX COMPRENDRE L'ABONDEMENT DU PLAN ÉPARGNE GROUPE

EPIC de Tête → 198 euro versés sur PEG = 59,4 euro abondés (intéressement + prime)
Mobilités → 401 euro versés sur PEG = 120,3 euro abondés
6 mois Mobilités + 6 mois Réseau → 425 euro versés sur PEG = 127,5 euro abondés
Réseau → 449 euro versés sur PEG = 134,7 euro abondés

→ À NOTER

L'accord Plan Épargne Groupe, initié et signé par la **CFDT**, prévoit déjà le fléchage de l'intéressement sur le fond *Saphir*, qui est un fond ISR (Investissement Socialement Responsable). De plus, la **CFDT** a négocié l'augmentation du plafond d'abondement maximal à 300 € / an sur le PEG. ●●



ATTENTION

La rétractation est payante pour les salariés. Elle est de 19€ (par voie papier) et 9€ (voie électronique).

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : CFDT & Freepik

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité

